

Procès-verbal de la réunion du jeudi 8 février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de La Haye, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 26 janvier 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 62 Pouvoirs : 6 Votants : 68.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Coutard G. Lefebvre C. Scellier B. But D. Ancelin C. Lemoine K. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absent excusé : R. Décarnelle, S. Joly, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P. Henry
- J.Y Duflos excusé, pouvoir à J. Buquet
- N. Troussé, excusée, pouvoir à A. Beaufiles

Secrétaire de séance : D. Billot.

M. Picard, président remercie la commune de La Haye, pour son accueil dans la salle des fêtes de la commune.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1^{ère} séance : D.O.B 2024

M. Picard débute la réunion avec la présentation du rapport des orientations budgétaires 2024. Une copie de ce rapport a été transmise aux élus, en même temps que la convocation, et ont pu en prendre connaissance avant la réunion.

Mme Goulay demande pourquoi la CC4R continue de contribuer à S.M.N.

M. Picard répond que l'adhésion concerne le remboursement du capital (emprunt des travaux de la fibre). La communauté de communes s'est engagée pour une quinzaine d'années. Ce syndicat va muter vers les usages du numérique, la recherche, l'innovation.

M. Picard indique qu'il a demandé une étude sur l'augmentation de la fiscalité, à la DRFIP, pour 2024, aux motifs qu'il faut financer les projets en cours et à venir

M. Grisel répond que la profession agricole n'acceptera pas cette augmentation

M. Defromerie pense que la conjoncture actuelle ne permet pas cette augmentation

Mme Lesueur demande si le projet d'allouer des aides financières aux communes rurales de la CC4R, est toujours d'actualité.

M. Picard répond que la Com-Com n'a pas de moyen financier pour répondre à cette demande.

Les élus n'émettent pas d'observation particulière sur ce D.O.B 2024, qui sera adressé en Préfecture.

La 1^{ère} séance du conseil est clôturée.

2^{ème} séance :

Reconduction des permanences bureau logement pour 2024.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le président à signer la convention avec INHARI pour la reconduction des permanences du bureau logement pour l'année 2024. Cette permanence permet aux administrés de demander l'aide d'INHARI pour monter les dossiers de demande de subvention auprès du Département, de la Région, de l'Anah ou encore des caisses de retraite. Les aides sont soumises au barème du revenu du foyer, elles peuvent atteindre 25 % (pour le Département).

En 2023, 144 nouveaux dossiers ont été étudiés, 90 d'entre eux ont obtenu l'aide financière des partenaires. Des travaux ont été engagés à hauteur de 673 514€, dont 414 910€ de subventions perçues.

Une délibération doit donc être prise pour autoriser le président à signer la convention annuelle et mandater la participation financière 2024 à Inhari pour 19 643€. (+ 935€ par rapport à 2023).

Cette proposition de reconduction de convention et des permanences a été étudiée et validée par les membres de la commission, le 24 janvier dernier.

Mme Ancelin indique qu'un de ses proches a fait appel à INHARI pour des travaux d'isolation et l'association INHARI aurait répondu qu'elle n'était homologuée pour étudier cette demande.

M. Picard répond qu'il faudra vérifier si ce demandeur a été reçu en permanence espace France rénov ou par l'amélioration de l'habitat, à voir avec Le vice-président en charge de ce dossier.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Renouvellement de l'espace info-énergie pour 2024

Une délibération est nécessaire pour autoriser le président à signer la convention avec INHARI pour le renouvellement de l'espace info énergie sur l'année 2024. Une permanence a lieu chaque mois sur le site de forges, et 1 fois par mois à Gournay et La Feuillie (1 mois sur deux). Cette permanence permet aux administrés d'obtenir un conseil gratuit sur des futurs travaux permettant de réaliser des économies d'énergie.

En 2023, 283 informations et conseils personnalisés ont été données aux propriétaires. 21 dossiers ont été accompagnés permettant de réaliser 151 370€ de travaux, pour 82 370€ de subventions attribuées au titre des C.E.E (certificat d'économie d'énergie, ma prim'rénov...).

Une délibération doit donc être prise pour autoriser le président à signer la convention annuelle et mandater la participation financière 2024 à Inhari pour 9 366€ (identique à l'an passé).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Renouvellement de l'espace numérique mobile pour 2024

Le président devra être autorisé à signer la convention avec Média formation pour le renouvellement de l'espace numérique pour 2024. Des permanences ont lieu chaque semaine sur les différentes communes. Cet accompagnement est encadré par un animateur avec du matériel mis à disposition (ordinateur, imprimante, scan et tablette) afin d'aider les administrés dans leur démarche administrative numérique (C.V, impôts, demande de carte grise, Carsat, vignette crit'air, Compte Améli, CAF, etc), ceci afin de réduire la fracture numérique sur le secteur.

En 2023, 422 usagers ont fréquenté les 176 permanences différentes.

Les communes désireuses de recevoir cette permanence doivent se faire connaître auprès de la CC4R. le planning des permanences est adressé chaque mois aux communes. Une délibération devra être prise pour autoriser le président à signer cette convention et mandater la participation annuelle de 20 000€.

M. Picard indique que Média formation a reçu le label France service qu'il ne doit pas y avoir confusion avec l'autre mission, demandée et financée par la Com-Com, à savoir la réduction de la fracture numérique.

M. Cosquer pense que cette permanence est honoreuse.

M. Gaillon ajoute qu'il faut communiquer et motiver les personnes, c'est ce qui a fait évoluer la permanence dans sa commune.

Le conseil communautaire délibère à la majorité, moins une abstention de M. Cosquer.

Délibération pour acter l'ouverture anticipée de crédits budgétaires d'investissement sur le budget principal et le budget annexe du SIEOM

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés ci-dessous sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions visées au CGCT.

Considérant que l'adoption du budget 2024 interviendra fin mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits ci-dessous pour le budget principal :

N°opération	Libellé de l'opération	Crédits ouverts au BP 2023	Plafond des crédits ouverts 25%
101	Mobilier et matériel de bureau	5 000,00	1 250,00
111	Mobilier et matériel informatique	14 801,50	3 700,38
115	Agencement locaux Forges	90 000,00	22 500,00
116	MSP Forges les Eaux et Gaillefontaine	117 000,00	29 250,00
128	RAMI	37 000,00	9 250,00
129	MSP La Feuillie	0,15	0,00
131	MSP Gournay en Bray	550 000,00	137 500,00
133	Siège CCAR - Espace Coworking	586 400,00	146 600,00
135	Balisage chemins de randonnée secteur Forges	2 500,00	625,00
136	ZA de la Garenne	34 999,00	8 749,75
137	Crèche Amstramgram	21 250,00	5 312,50
138	Aire d'accueil des gens du voyage	364 300,00	91 075,00
140	Gendarmerie Gournay	275 302,00	68 825,50
141	Appareils téléalarme	16 000,00	4 000,00
142	Achats défibrillateurs structure ERP	10 000,00	2 500,00
145	Signalétique ZAC CC&R	50 000,00	12 500,00
146	Balisage circuit équestre	17 500,00	4 375,00
147	Aménagement PEM Serqueux	100 000,00	25 000,00
148	Vidéo protection des Zones d'activités et PEM	24 000,00	6 000,00
149	Logement la Feuillie	0,00	0,00
150	Participation travaux SDIS Gournay	238 000,00	59 500,00
152	Fonds de concours communes	150 000,00	37 500,00
153	Balisage circuit cyclo	20 000,00	5 000,00
154	Matériel et outillage technique	3 200,00	800,00
155	Logiciel Taxe de séjour	15 000,00	3 750,00
156	Opérations diverses	275 744,00	68 936,00
TOTAL		3 017 996,65	754 489,13

Pour le budget annexe du SIEOM :

Budget annexe SIEOM	Crédits ouverts BP 2023	25%
Opération 0010 : Bacs roulants OM	22 500,00 €	5 625,00 €
Opération 0013: Matériel multi-média	60 550,00 €	15 137,50 €
Opération 0014: Communication	25 000,00 €	6 250,00 €
Opération 0016: Bacs collecte selective	19 000,00 €	4 750,00 €

Opération 0017: Bennes	47 500,00 €	11 875,00 €
Opération 0025 : Travaux Déchetteries	189 500,00 €	47 375,00 €
Opération 0027: Locaux-garage-bureaux	51 000,00 €	12 750,00 €
Total Général	415 050,00 €	103 762,50 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibérations pour valider un avenant de travaux, les tarifs et les modalités de fonctionnement de l'espace de formation et coworking.

➤ **Avenant travaux :**

Afin de permettre la finalisation du lot n° 3 « Toiture, charpente, menuiserie intérieures et ossatures bois », il est proposé de valider par avenant les plus et moins-values suivantes :

Prestations	+ value	- value	Balance
Rebouchage de sorties de toiture	2 300,00 €		
Ouverture sur ossature bois pour fenêtre et mise en sécurité de l'ouverture	2 000,00 €		
Pose de 2 couches de vernis de protection sur cloisons intérieures salles	11 590,00 €		
Modification épaisseur OSB		50,00 €	
Modification plafonds ajourés		1 482,00 €	
	15 890,00 €	1 532,00 €	14 358,00 €

Soit un avenant n° 2 pour cette entreprise de 14 358 € HT

Pour mémoire :

	HT
Montant du marché initial	184 539,00 €
Avenant 1 notifié	3 885,00 €
Avenant 2	14 358,00 €
Nouveau montant du marché	202 782,00 €

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12/01/2024 et a validé cette proposition d'avenant. Une délibération doit être prise pour autoriser sa signature.

M. Cosquer indique qu'il y a déjà eu plusieurs avenants présentés. M. Picard répond que les avenants ne représentent pas plus de 2% du marché initial, ce qui est peu, pour ce genre de travaux. Le montant du marché initial s'élève à 1 546 000€ TTC, le montant après avenant s'élève à 1 579 000€ TTC, soit environ 33 000€ supplémentaires. Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

➤ **Tarifs de location :**

Il est proposé de délibérer pour arrêter les tarifs de location de l'espace de formation et de coworking :

Espace	Referenc n	Prix loc horaires (24h/personne)	prix loc 1/2 journée (4h)	Prix loc journée (7h)	Prix loc semaine (5jrs)	Prix loc mois (20jrs)	Prix loc moyen
Salles							
Salle de Réunion 1 (30,71m ² = 2m ² /pers = 15 pers env.)	0	30,00 €	120,00 €	210,00 €	1 050,00 €	4 200,00 €	1 122,00 €
Salle de formation (40,71m ² = 2m ² /pers = 20 pers env.)	1	40,00 €	160,00 €	280,00 €	1 400,00 €	5 600,00 €	1 496,00 €
Salle de Réunion 2 (26,69m ² = 2m ² /pers = 10 pers env.)	2	20,00 €	80,00 €	140,00 €	700,00 €	2 800,00 €	748,00 €
Salle de Réunion 3 (24,08m ² = 2m ² /pers = 10 pers env.)	3	20,00 €	80,00 €	140,00 €	700,00 €	2 800,00 €	748,00 €
Salle de Réunion R+1 (28,62m ² = 2m ² /pers = 15 pers env.)	6	30,00 €	120,00 €	210,00 €	1 050,00 €	4 200,00 €	1 122,00 €
Sous total loc salles							
Bureaux et postes de travail							
		Prix loc horaires	prix loc 1/2 journée (4h)	Prix loc journée (7h)	Prix loc semaine (5jrs)	Prix loc mois (20jrs)	Prix loc moyen
Bureau co working fermé RDC - 1 à 4 personnes	4	12,00 €	20,00 €	40,00 €	200,00 €	800,00 €	214,40 €
Bureau co working fermé RDC - 1 à 2 personnes	5	12,00 €	20,00 €	40,00 €	200,00 €	800,00 €	214,40 €
Bureau co working fermé R+1 - 1 à 2 personnes	7	12,00 €	20,00 €	40,00 €	200,00 €	800,00 €	214,40 €
Bureau co working fermé R+1 - 1 à 2 personnes	8	12,00 €	20,00 €	40,00 €	200,00 €	800,00 €	214,40 €
Bureau co working fermé R+1 - 1 à 2 personnes	9	12,00 €	20,00 €	40,00 €	200,00 €	800,00 €	214,40 €
Sous total bureaux fermés							
Espace ouvert - Poste de travail R+1	A	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	B	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	C	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	D	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	E	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	F	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	G	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	H	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Espace ouvert - Poste de travail R+1	I	8,00 €	16,00 €	30,00 €	150,00 €	600,00 €	160,80 €
Sous total Espaces ouverts							

M. Legay demande si le prix comprend les charges et le matériel.

M. Picard répond que le prix comprend l'eau, l'électricité, l'accès à tous les espaces, les tables, chaises, l'accès internet, l'accès au parking gratuit, et même le café !

Mme Duval demande si des futurs locataires se sont fait connaître.

M. Picard répond qu'il a des contacts qui ont demandé des renseignements. Il faut cependant attendre la fin des travaux et le recrutement d'un agent pour gérer cet espace. M. Picard ajoute qu'il est en contact avec la Région pour répondre à un appel à projet pour les espaces tiers lieux qui permettrait à la Com-Com d'être accompagné sur la commercialisation de cet espace.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Le règlement intérieur :

Il est proposé de mettre en place un règlement intérieur de l'utilisation des salles et bureaux qui sera adressé à chaque locataire, lors de la réservation. Il a été transmis aux délégués par mail afin de pouvoir en prendre connaissance. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à la mise en place de ce règlement.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Mme Ancelin demande s'il y a la possibilité de stationner à vélo.

M. Picard lui répond que oui, un aménagement permettra ce mode de stationnement.

Délibération pour valider le contrat de territoire

Le contrat de territoire en partenariat avec la Région et le Département a été rédigé pour la période 2023 à 2027 conformément aux éléments transmis par les collectivités. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à engager les négociations avec les partenaires et à signer le contrat et tout autre document utile, une fois les négociations finalisées. Le contrat a été adressé aux délégués par mail.

Le montant total des travaux s'élève à 41 717 940€, pour un reste à charge des communes de 21 970 264€.

Mme Goulay demande si elle peut avoir connaissance de la liste de projets.

M. Picard lui répond que la liste des projets concerne :

Nature du projet	Localité	Maitre d'ouvrage
Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques	Argueil	Commune
Développement d'une offre multisport et intergénérationnelle	Argueil	Commune

Aménagement d'un espace public et parcours pédagogique avec jeux inclusifs	Brémontier Merval	Commune
Aménagement d'une bibliothèque communale	Brémontier Merval	Commune
Réhabilitation d'une école maternelle	Croisy sur andelle	Commune
Réhabilitation du gymnase	Croisy sur andelle	Commune
Agrandissement de la maison médicale de santé	Croisy sur andelle	Commune
Développer le village au proverbe	Croisy sur andelle	Commune
Plateau multisport	Dampierre en Bray	Commune
Construction d'une école élémentaire de 5 classes	Ferrières en Bray	Commune
Construction d'un city stade	Ferrières en Bray	Commune
Réhabilitation de la piscine communale Hugues Duboscq	Forges les Eaux	Commune
Complexe sportif terrain de Rugby et piste d'athlétisme	Forges les Eaux	Commune
Construction d'une médiathèque	Forges les Eaux	Commune
Rénovation de l'éclairage public de Gournay-en-Bray	Gournay-en-Bray	Commune
Revalorisation de la signalétique dans le centre-ville	Gournay-en-Bray	Commune
Schéma directeur de déplacement urbain	Gournay-en-Bray	Commune
Construction d'une cité scolaire	Gournay-en-Bray	Commune
Extension/Restructuration du gymnase Jules Ferry	Gournay-en-Bray	Commune
Création d'un musée autour de l'argile	Gournay-en-Bray	Commune
Rénovation de la salle Charles Hecquet	Gournay-en-Bray	Commune
Construction et aménagements de cabinet médicaux à Gournay en Bray (tour Ybert, extension)	Gournay-en-Bray	CC4R
Zones d'activités communautaires - Mise en place de signalétique et de vidéo surveillance	Gournay-en-Bray	CC4R

Etude de faisabilité d'un musée autour de la filière "lait" Danone	Gournay-en-Bray	CC4R
Réhabilitation et extension de la salle omnisports	La Feuillie	Syndicat de transport scolaire
Traverses du centre bourg	La Feuillie	commune
Construction d'un bâtiment administratif	Neuf-Marché	SAEPA Bray Sud
Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal aux abords de la Gare de Serqueux	Serqueux	CC4R
Modernisation du groupe scolaire	Serqueux	Commune
Rénovation du quartier de l'Epinay - Infrastructure sportive	Serqueux	Commune
Création d'un pôle culturel	Serqueux	Commune

M. Picard insiste sur le fait que tous les projets ne seront pas forcément retenus par la Région et le Département. Peut-être seront favorisés, les projets liés à la transition écologique et énergétique.

En parallèle, des demandes de subvention auprès de l'état pour la DSIL ou la DETR peuvent être faites par les communes chaque année.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Présentation d'un conventionnement avec le centre Becquerel.

Le centre Becquerel propose à la CC4R de réaliser une permanence à la maison médicale de Forges les Eaux, une fois tous les 15 jours. Cette permanence est destinée à recevoir des patientes, orientées par leur médecin traitant, en suspicion de cancer féminin, afin d'établir une préparation au futur parcours de soin. Il n'y a pas de participation financière demandée, uniquement la mise à disposition gracieuse d'une salle de consultation dans cette maison médicale. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention en ce sens.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Validation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.)

La Convention Territoriale Globale 2023/2027 vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur La Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray et sur les communes qui la constituent
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette convention a été rédigée en partenariat avec la CAF au cours de l'année 2023 et doit être signée pour être appliquée, elle a été transmise par mail aux délégués.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour arrêter la répartition de la contribution GEMAPI 2024.

Une délibération doit être prise pour arrêter la contribution 2024, des différents syndicats à qui la CC4R a délégué sa compétence GEMAPI.

La partie fiscalisable s'élèvera à 250 206€, et la contribution pour la CC4R s'élève à 38 200,50€.

La répartition par syndicat se trouve ci-après. Une délibération doit être prise dans ce sens.

NOM DU SYNDICAT	contribution 2023	contribution 2024 GEMAPI	contribution 2024 Hors GEMAPI	contribution totale 2024
SYMA de l'Andelle	130 102,00 €	115 238,00 €	28 468,00 €	143 706,00 €
SMBV de l'Arques	26 660,47 €	19 747,00 €	7 455,50 €	27 202,50 €
S.M.B.E de l'Epte	89 342,00 €	111 978,00 €	0,00 €	111 978,00 €
Syndicat de la Bresle	154,40 €	105,00 €	70,00 €	175,00 €
S.I.V.T du Thérain	4 616,00 €	3 138,00 €	2 207,00 €	5 345,00 €
total :	250 874,87 €	250 206,00 €	38 200,50 €	288 406,50 €
		partie fiscalisable	contribution CC4R	

Mme Lesueur indique que le curage des fossés sera à nouveau autorisé.

M. Legay informe les élus que le budget des syndicats n'est pas encore voté.

M. Grisel rappelle que la contribution moyenne départementale s'élève à 22€/foyer.

M. Picard ajoute que le législateur a prévu une contribution maximale de 40€/ foyer.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour acter les statuts du PETR et le projet de convention territoriale

Le PETR a adopté en comité syndical du 19 décembre 2023, la modification des statuts et la création de la convention territoriale. En tant que communauté de communes membre, la CC4R doit délibérer pour valider ces statuts et cette convention. Les documents ont été adressés par mail pour information, à tous les délégués.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour valider le règlement de fonctionnement de la structure Amstramgram

Comme chaque année il convient de délibérer pour valider le règlement intérieur de la structure Amstramgram de Forges Les Eaux, suite aux modifications tarifaires imposées par la CAF. Ce règlement a été adressé par mail aux délégués.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

Délibération demandant le retrait de la décision communautaire concernant la signature de la convention d'objectif touristique.

Suite à un courrier adressé par la Préfecture et reçu à la CC4R le 20 décembre dernier, il est proposé de prendre une délibération pour retirer la délibération n° 134/2023 prise en conseil du 9 novembre 2023. Sur conseil de la sous-préfecture, la convention présentée va être retravaillée et sera proposée à un conseil communautaire ultérieur.

Mme Dion demande à connaître le contenu du recours

Mme Lesueur indique que la Préfecture a répondu que l'article L133-9 du code du tourisme, indique qu'une convention ne peut être signée qu'au profit d'office constitué sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.C.I.C), l'office de Forges est associatif. Une réunion aura lieu prochainement avec les services de l'état pour travailler sur un autre projet de convention.

M Galloü demandent que deviennent les offices de Forges et de Gournay, en attendant la modification de la convention.

Mme Lesueur répond que le fonctionnement des deux offices se poursuit. A Gournay-en-Bray, un agent a décidé de quitter son poste et est parti hier, un recrutement va être lancé.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

Informations et questions diverses

Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil se déroulera le jeudi 28 mars 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de Gournay en Bray.

Relance mail office du tourisme :

L'office du tourisme des 4 rivières a adressé un mail à chaque commune début janvier pour connaître les manifestations 2024, dans le but de rédiger un calendrier annuel des animations du territoire. A ce jour, peu de communes ont répondu. M. Picard demande aux mairies de bien vouloir transmettre les informations.

Recrutement/Départ :

Un agent a été recruté pour le R.P.E pour assurer le suivi et les animations du site de Gournay, il s'agit d'Estelle Gricourt. Elle débutera ses fonctions le 11 mars prochain.

Sophie Lecoq, en poste à l'office des 4 rivières, a quitté la collectivité. Un recrutement a été mis en ligne pour son remplacement éventuel.

Information diverse :

Mme Ancelin indique que le R.P.E va accueillir prochainement un nouvel agent à partir du 11 mars prochain. Du 15 au 23 mars se déroulera la semaine de la petite enfance, avec diverses actions qui se dérouleront sur le territoire. Une conférence d'ouverture aura lieu le vendredi 15 mars au théâtre municipal de Forges les Eaux et une séance de clôture le samedi 24 mars au foyer rural de La Feuillie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

